



Manzat Communauté, au travers de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), déploie sa politique de services aux personnes âgées et dépendantes. Les élus communautaires, rassemblés au sein du Conseil communautaire, comme au sein du Conseil d'administration du CIAS, sont attachés à maintenir, faire évoluer et développer ces services. Tarification adaptée aux revenus des bénéficiaires, réorganisation du service de portage de repas à domicile, déploiement d'une politique culturelle adaptée aux besoins des différents publics, ... sont quelques-uns des chantiers conduits et qui vous sont présentés régulièrement au travers des divers supports d'information, comme cette lettre, plus spécialement dédiée à la vie et à l'évolution de nos services de maintien à domicile.

Désireux de vous associer à nos réflexions, nous revenons souvent vers vous, afin de mieux connaître vos attentes et vos besoins. Enquête annuelle de satisfaction, enquête de besoins thématique, sans parler des entretiens que nous conduisons avec plaisir lors des visites à domicile : au-delà du temps de la rencontre, elles permettent de mieux appréhender les difficultés.

Vous allez être à nouveau sondé concernant l'offre culturelle et l'animation, qui pourrait vous être proposées par le réseau des médiathèques en cours de constitution.

N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes. Sachez que vous trouverez toujours une oreille attentive.

Camille CHANSEAUME,
Vice-président du CIAS, Maire de St-Georges-de-Mons

L'actualité du Conseil d'Administration



Le Conseil d'administration du CIAS de Manzat Communauté accueille deux nouveaux délégués représentant de la commune de CHATEAUNEUF-LES-BAINS, qui a rejoint le périmètre de MANZAT Communauté, depuis le 1^{er} janvier 2013.

Il s'agit de :

- M. Daniel SAUVESTRE, pour le collège des élus,
- M^{me} Laurence MIOCHE, pour le collège des représentants de la société civile.

Désormais, le territoire intercommunal, regroupe 9 communes et près de 8 600 habitants (population INSEE).

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Manzat Communauté (CIAS) est basé Avenue de la Libération à Saint-Georges de Mons (63 780). Il est ouvert du **lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h** et le **samedi de 9h à 11h**.

Pour demander un rendez-vous avec un responsable, il suffit d'appeler le **04 73 86 74 91**, ou d'adresser un courriel à l'adresse suivante : **cias-manzat-communaute@orange.fr**





Le dossier : vers une évolution programmée du service de portage de repas

Notre service dessert actuellement près d'une centaine de bénéficiaires retraités, ou dépendants, qui sont répartis sur l'ensemble des communes membres du CIAS; les repas étant fabriqués et livrés en liaison froide par les soins de l'entreprise SOGIREST.



Conscients des limites actuelles du service et soucieux d'en améliorer la qualité, les élus du Conseil d'administration ont retenu le principe d'un approvisionnement au plan local, à partir de la cuisine de la cantine scolaire de St-Georges de Mons, qui sera transformée en cuisine centrale. La maîtrise de la qualité de la fabrication des repas sera suivie par un comité de pilotage associant élus communaux et membres du CIAS.

Les repas seront toujours livrés en liaison froide, sous la forme de barquettes prêtes à réchauffer. La livraison sera assurée par le personnel du service de maintien à domicile du CIAS. Elle permettra d'assurer un repas pour tous les jours de la semaine, ou plus ponctuellement pour quelques jours, ou encore sur une période donnée.

L'objectif poursuivi par les élus du CIAS consiste également à mieux maîtriser la qualité du lien social, qui s'établit entre le livreur et le bénéficiaire. Car la livraison de repas à domicile, ce n'est pas seulement apporter un repas pour le déjeuner ou le dîner, c'est aussi entretenir un contact avec des personnes qui souffrent d'isolement, ou de solitude, un moment de partage et d'échange, qui rompt le quotidien un peu monotone, en complément et en lien avec l'aide à domicile.

L'échéance programmée est fixée à l'été prochain.

Travaux de bricolage et jardinage

En prolongement de l'enquête annuelle de satisfaction conduite en juillet 2012, un complément d'enquête vous a été diffusé d'octobre à novembre 2012, par l'intermédiaire de vos aides à domicile. Le Conseil d'administration du CIAS souhaitait en effet mieux connaître vos besoins, concernant les prestations aujourd'hui non couvertes par notre service, s'agissant de l'aide aux travaux de bricolage ou de jardinage.



Des besoins diffus : le taux de réponse est faible, de l'ordre de 14% (42 réponses/292 bénéficiaires).

5% des usagers auraient besoin d'aide en matière de travaux de bricolage
6,5% des usagers seraient intéressés par une aide aux travaux de jardinage

Les besoins exprimés sont ponctuels et ne sont pas suffisants pour envisager de mettre en place un service complémentaire, en tout cas pour le moment.

Nous vous rappelons également qu'il existe sur notre territoire des entreprises, ou auto-entrepreneurs qui peuvent intervenir dans ce cadre. Vous pouvez vous rapprocher de votre mairie, qui pourra utilement vous renseigner.

La vie du service ...



- Notre équipe d'aides à domicile a le plaisir d'accueillir un nouvel agent transféré par le pôle maintien à domicile de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles. Cet agent continuera donc d'intervenir prioritairement auprès des bénéficiaires du service d'aide à domicile résidant à Châteauneuf-les-Bains.

- Près d'une quinzaine d'aides à domicile, dont les contrats arrivaient à l'échéance, ont pu bénéficier du dispositif de pérennisation, prévu par la loi du 12 mars 2012. Des Contrats à Durée Indéterminée (CDI) leur ont été proposés. Leur temps de travail varie en fonction des moyennes constatées pour les 3 dernières années. Les rémunérations de base garantissent aux agents un salaire minimum, même en cas de perte d'heures, ainsi que pendant leurs périodes de congés annuels.